Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6882

28.11.2024

Avis du Comité économique et social européen

Déforestation de la forêt amazonienne: incidences sur le changement climatique et l'environnement mondial, et conséquences pour les entreprises, les travailleurs et la population

(avis d'initiative)

(C/2024/6882)

Rapporteurs: **Josep PUXEU, Carlos SILVA, John COMER**

Conseillères	Mercedes BLÁZQUEZ GARCÍA-IBARROLA (conseillère du rapporteur, groupe II) Emmanuella DOUSSIS (conseillère du rapporteur, groupe III) Marta SCARPATO (conseillère du groupe II)
Décision de l'assemblée plénière	18.1.2024
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Relations extérieures»
Adoption en section	17.7.2024
Adoption en session plénière	19.9.2024
Session plénière n°	590
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	130/0/1

1. Conclusions et recommandations

1.1. Le CESE s'inquiète du lien constaté entre la déforestation de la forêt amazonienne et le changement climatique. Il juge nécessaire d'analyser les vecteurs de cette déforestation afin d'élaborer des politiques efficaces d'atténuation du changement climatique, dans le plein respect des impératifs d'une transition juste et des droits humains, sociaux et environnementaux des communautés locales. Le soutien aux petits exploitants agricoles et aux communautés autochtones doit être au cœur des solutions mises en place pour protéger la forêt amazonienne tout en favorisant le développement durable et le commerce.

1.2. Le présent avis vise à dresser un aperçu des positions du CESE quant à la déforestation et à son incidence considérable sur le changement climatique, la biodiversité et l'environnement, tant à l'échelle mondiale que pour les communautés locales, notamment pour les agriculteurs, les entreprises et surtout les populations autochtones.

1.3. Les mesures de lutte contre la déforestation doivent porter sur tous les principaux produits de base qui présentent un risque pour la forêt, en agissant aussi bien sur l'offre que sur la demande, et donc en réglementant à la fois le commerce et la production. Elles devront en outre être adoptées dans le cadre d'un partenariat qui, pour fonctionner efficacement, doit être pluraliste et associer tant les producteurs que les consommateurs des produits concernés. Leur mise en œuvre passera par des systèmes de suivi, de traçabilité et de transparence convenus d'un commun accord, afin que chacun puisse distinguer les produits conformes aux normes en vigueur et ceux qui ne les respectent pas.

1.4. Renforcer la collaboration avec les pays d'Amérique latine répond à un impératif géopolitique, environnemental et géoéconomique pour l'Union européenne. Il importe de nouer le dialogue avec tous les pays qui partagent le biome amazonien, en particulier le Brésil. D'autres biomes d'importance critique sur le plan de la diversité biologique, tels que le Chaco, le Cerrado et le Pantanal, courent aussi un grave danger.

1.5. La signature d'un traité de partenariat stratégique équilibré entre le Mercosur et l'Union permettrait de créer un cadre stable, de nature à stimuler le commerce tout en veillant aux aspects liés au travail et à l'environnement, dont la lutte contre la déforestation. Cet accord doit partir du principe que les échanges commerciaux ne sauraient se faire au détriment de l'environnement ou des conditions de travail: ils doivent promouvoir le développement durable. Un tel accord devra favoriser une intégration approfondie entre les deux parties, l'établissement de chaînes de valeur régionales modernes et sophistiquées, ainsi que la réduction de l'incertitude et des coûts associés aux échanges commerciaux.

1.6. Le CESE peut y apporter son soutien en formulant des recommandations propres à renforcer la confiance, en identifiant les domaines dans lesquels l'Union et le Brésil peuvent travailler de concert, ainsi qu'en proposant des pistes de synergie. Il peut aussi jouer un rôle de facilitation en développant un dialogue significatif avec ses homologues des pays d'Amérique latine et en renforçant la conviction que la transition vers une utilisation durable des terres peut conduire à davantage de prospérité.

1.7. Au bout du compte, le CESE fait office de pont entre les institutions européennes et la société civile. La société civile organisée, telle qu'elle est représentée au CESE, a une contribution utile à apporter à la manière dont l'UE collabore avec les pays du bassin amazonien pour protéger cette forêt tropicale humide tout en stimulant le développement durable, le commerce et le soutien aux droits des petits exploitants agricoles et des communautés autochtones.

1.8. On ne saurait ignorer l'incidence considérable que la déforestation exerce sur la société, l'environnement et les entreprises. Le Brésil, qui abrite la plus grande réserve d'Amazonie, joue un rôle crucial dans la lutte contre la déforestation et s'est fixé pour objectif l'arrêt de la déforestation illégale d'ici à 2030. Le nouveau gouvernement a résolument entrepris de placer les enjeux environnementaux au centre de son programme politique et, en 2025, c'est à Belém, dans l'État du Pará, que se tiendra la conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 30).

1.9. Le CESE considère que les mesures adoptées doivent l'être dans le respect de la souveraineté des partenaires latino-américains et dans un souci de transparence et d'indemnisation, étant donné que la préservation des forêts tropicales relève de la responsabilité de l'ensemble des pays, qui jouissent tous des bénéfices qu'apportent les forêts sur pied.

1.10. Les mesures prises pour atteindre ces objectifs nécessitent un changement de paradigme et une évolution des mécanismes dans les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine, sur la base d'un partage des connaissances et des données scientifiques. Le CESE plaide en faveur d'un mécanisme d'intervention d'urgence pour soutenir les citoyens et la société civile qui protègent les forêts à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union, et pour accompagner la transition juste de ces personnes vers des trajectoires et des pratiques plus durables. Un nombre croissant d'agriculteurs et de petits exploitants s'associent avec leurs homologues locaux, européens et internationaux pour consigner les pratiques responsables mises en œuvre dans le cadre de programmes de certification ou d'initiatives de gestion du paysage.

1.11. Le CESE estime que le plus grand défi pour la diplomatie climatique européenne consiste à collaborer avec les pays partenaires pour qu'ils accroissent leurs ambitions climatiques tout en soutenant les plus vulnérables. Le changement climatique doit être considéré à la fois comme un problème environnemental et comme un enjeu social, auquel il convient de trouver des solutions propres à relever de multiples défis, y compris la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire, l'insécurité hydrique, la perte de biodiversité et les crises sanitaires.

1.12. Le CESE reconnaît que tous les pays ne disposent pas des moyens financiers et technologiques ni des capacités nécessaires pour s'engager sur la voie de la transition climatique. L'UE doit jouer un rôle moteur dans la mobilisation de sources de financement publiques et privées afin d'aider les pays partenaires à gérer l'incidence du pacte vert pour l'Europe, selon une perspective économique, écologique et sociale qui permette d'élaborer des plans pour une transition juste.

2. **Objectifs de l'avis**

2.1. Le présent avis a pour objectif de présenter le point de vue d'ensemble du CESE sur la question de la déforestation de la forêt amazonienne et de mettre en évidence les incidences qu'elle a sur le changement climatique, la biodiversité et l'environnement mondial ainsi que ses conséquences pour l'agriculture, les entreprises, les travailleurs et les communautés locales. Il examine également les effets que produit l'interaction entre la déforestation de la forêt amazonienne et les politiques de lutte contre le changement climatique sur les flux économiques et commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur. Il s'adresse avant tout aux membres nouvellement élus du Parlement européen, à la nouvelle Commission européenne et au Conseil.

2.2. Le CESE entend adopter une position institutionnelle et exprimer le point de vue de la société civile organisée de l'Union sur le rôle crucial que joue la forêt amazonienne, lieu de vie de communautés locales et autochtones, s'agissant de protéger la biodiversité, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, de garantir la production alimentaire mondiale, ainsi que d'absorber et fixer le dioxyde de carbone. La préservation des forêts contribue à la durabilité agricole et à la conservation des sols et des ressources hydriques. La lutte contre la déforestation devrait s'aligner sur les impératifs de la transition juste prévus par l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique et par le pacte vert pour l'Europe publié en 2019, en garantissant que les peuples autochtones puissent se développer, conformément à la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants.

3. **Observations générales**

3.1. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepalc), la forêt couvre à l'échelle mondiale une surface de 4,06 milliards d'hectares (ha), soit 31 % de la superficie des terres émergées, et héberge la moitié de l'ensemble des espèces. À eux seuls, cinq pays représentent plus de la moitié de cette surface (54 %): la Russie, le Brésil (deuxième pays le plus boisé du monde), le Canada, les États-Unis et la Chine. Le Brésil abrite 53,3 % des forêts sud-américaines (497 millions d'ha), mais il a perdu 92,3 millions d'ha au cours des 30 dernières années. (Le Paraguay, classé en deuxième position régionale, a perdu quant à lui 9,4 millions d'ha.)

3.2. Entre 1990 et 2020, la superficie forestière d'Amérique latine et des Caraïbes a diminué régulièrement, passant de 53 % à 46 %, et 138 millions d'hectares ont été perdus, ce qui équivaut à la moitié de l'Argentine. La déforestation est à elle seule responsable de 11 % des émissions de gaz à effet de serre. La protection des sols et de leurs minéraux est essentielle pour les activités liées à l'agriculture et à l'élevage, ainsi que pour la survie humaine. La déforestation a une incidence sur le changement climatique, en ce qu'elle provoque une désertification, une érosion des sols, des incendies, des inondations, des sécheresses et des maladies transmises par des insectes. Selon des études scientifiques, à la vitesse où progresse actuellement la déforestation, l'Amazonie pourrait devenir une savane d'ici à 2050.

3.3. L'agriculture dépend de la biodiversité et celle-ci dépend des forêts. Plus de 75 % des cultures vivrières dans le monde sont tributaires de la pollinisation animale. Les secteurs industriels comptent sur la diversité génétique et les services écosystémiques pour assurer leur production (par exemple de médicaments, y compris antimicrobiens). Plus de la moitié du PIB dépend de la nature; c'est particulièrement vrai pour trois secteurs économiques: la construction, l'agriculture et l'alimentation et les boissons.

3.4. Les répercussions du changement climatique sur l'alimentation et la nutrition apparaissent de plus en plus clairement. L'Agence européenne pour l'environnement a réalisé une analyse détaillée des effets exercés sur l'agriculture et la pêche par les changements de température, les précipitations, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution de la situation au regard des organismes nuisibles et des maladies, qui favorise la propagation d'infections au sein des cheptels.

3.5. D'une superficie de 7,4 millions de km^2, l'Amazonie représente 4,9 % des terres continentales de la planète, soit environ la même surface que l'Union à 27. Elle recouvre une partie du territoire de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, des deux Guyanes, du Pérou, du Suriname et du Vénézuéla. Le bassin amazonien présente la plus forte concentration de forêts tropicales humides au monde (885 millions d'ha); 60 % de sa superficie se trouve sur le territoire du Brésil, pays considéré comme possédant l'écosystème le plus riche de la planète sur le plan de la biodiversité. Selon les estimations, quelque 28 millions de personnes vivent en Amazonie, où l'on recense au moins 400 peuples autochtones et plus de 300 langues.

3.6. Les images satellitaires recueillies entre 1988 et 2020 grâce au système de surveillance par satellites de la déforestation en Amazonie (Prodes) de l'Institut national brésilien de recherche spatiale (INPE) montrent clairement que les forêts ont été remplacées par des plantations forestières (augmentation de 274 % entre 1986 et 2019), des surfaces agricoles (160 %) et de l'élevage (pâturage) (en déclin depuis 2000). Les industries d'extraction de pétrole, de gaz et de minéraux critiques figurent aussi parmi les principales causes de la déforestation en Amazonie. En 2023, ce sont 9 064 km^2 de forêts qui ont été perdus (un chiffre qui marque une baisse de 28,2 % après cinq années consécutives d'augmentation). Au Brésil, les régions les plus touchées par la déforestation sont le Pará, l'Amazonas et le Mato Grosso. D'autres biomes d'importance critique courent aussi un grave danger, tels que le Chaco, le Pantanal et le Cerrado, où la déforestation a progressé de 25 % en 2022, puis de 3 % en 2023.

3.7. La déforestation a d'importantes répercussions sociales, économiques et environnementales, et le Brésil joue traditionnellement un rôle de premier plan dans la lutte contre la déforestation et le changement climatique. Lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 28) qui s'est tenue à Dubaï en 2023, le gouvernement brésilien a déclaré remettre les questions environnementales et la protection des forêts tropicales au centre de ses priorités.

3.8. Le président brésilien, Luiz Inácio Lula da Silva, et sa ministre de l'environnement, l'écologiste Marina Silva, ont confirmé que le Brésil était disposé à lutter contre le changement climatique en ajustant ses objectifs et en réduisant la déforestation en Amazonie à zéro d'ici à 2030. La dynamique actuelle est très favorable et la COP 30, qui se tiendra à Belém, au cœur de l'Amazonie brésilienne, offrira une occasion historique d'entamer le dialogue avec le Parlement européen nouvellement élu.

3.9. M. Lula réaffirme son engagement à parvenir à «zéro déforestation illégale» au Brésil d'ici à 2030, au moyen de mécanismes tels que le partenariat récemment annoncé avec le Fonds pour l'Amazonie et Floresta+, grâce auquel 730 millions de BRL (environ 132 millions d'EUR) seront versés aux municipalités pour lutter contre la déforestation et les incendies de forêt en Amazonie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action brésilien pour la prévention et le contrôle de la déforestation dans l'Amazonie légale (PPCDAm), qui établira un lien avec les municipalités qui contribuent le plus à la déforestation en leur accordant un soutien financier. Les terres indigènes occupent 11,6 % du territoire brésilien et, en un an et demi, dix territoires autochtones ont fait l'objet d'une démarcation. Ces initiatives témoignent d'une volonté renouvelée d'inverser la situation.

3.10. Les plans d'action brésiliens pour la période 2023-2027 misent avant tout sur un élargissement des zones forestières publiques fédérales sous concession, qui pourraient gagner jusqu'à 5 millions d'hectares d'ici 2027, sur un renforcement des ressources humaines pour lutter contre la déforestation et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le suivi à distance de la criminalité environnementale. Les principaux piliers de l'action reposent sur des solutions durables et économiques, le contrôle et la surveillance de l'environnement, l'aménagement du territoire et la planification des utilisations des terres, et les mesures législatives et économiques visant à contenir la déforestation, comme le marché du carbone.

3.11. Le CESE se félicite de ces avancées et espère que les politiques de lutte contre la déforestation pourront produire des résultats positifs, en veillant à garantir la transparence requise, le respect de la souveraineté et l'indemnisation des homologues latino-américains, dans un intérêt mutuel de préservation de l'Amazonie. Il estime par ailleurs qu'il ne faut pas voir la préservation des forêts comme un renoncement à la croissance économique et à la sécurité alimentaire. La principale difficulté est de concilier la protection de l'Amazonie et des droits fondamentaux des peuples autochtones et des communautés locales avec la relance de l'économie, la réduction de la pauvreté et la réalisation d'une transition juste qui ne laissera personne de côté.

3.12. La forêt tropicale fournit des moyens de subsistance aux populations les plus vulnérables. Toutefois, à plus grande échelle, sa contribution en tant que ressource aux économies nationales de la sous-région reste très faible, inférieure à 2 % du PNB, sauf pour le Brésil, où elle est estimée à 5 %. Néanmoins, dans l'économie informelle, en particulier dans les zones rurales et celles peuplées d'autochtones, les forêts jouent un rôle crucial en tant que principale source de moyens de subsistance de la population, notamment pour la nourriture, l'eau, les matériaux pour le logement et d'autres produits forestiers. Ce sont quelque 28 millions de personnes qui vivent et travaillent dans ce biome et qui ont besoin d'emplois stables, décents, et de qualité, ainsi que de la garantie de pouvoir tirer leur subsistance d'activités apportant de la valeur ajoutée, allant de l'agroécologie aux nouveaux circuits économiques en lien avec la médecine du futur, pour lesquelles la conservation des forêts est un atout essentiel. Il importe de garantir et de conserver des prix équitables et des emplois stables pour leur assurer des moyens de subsistance.

3.13. Il convient donc de tisser de nouvelles relations entre l'Union et les pays de la région amazonienne, sur la base de connaissances techniques et scientifiques, afin de lutter contre les effets collatéraux des activités illégales pratiquées dans ces forêts, comme le trafic de drogue ou les opérations illégales d'abattage et d'exploitation minière. Les indemnisations accordées par la communauté internationale peuvent permettre de financer la recherche participative, l'enseignement supérieur fondé sur les nouvelles technologies, ou la création d'espaces de dialogue entre les décideurs européens et les groupes locaux qui pâtissent de la situation. À cet égard, les échanges entre le CESE et le Conseil pour le développement économique et social durable du Brésil, qui ont repris dernièrement, constituent un bon point de départ.

3.14. Le programme Amazonia+, lancé récemment par l'Union en coopération avec les pays d'Amérique du Sud abritant ce biome, tirera parti des initiatives menées à l'échelle régionale, grâce à un mécanisme permettant d'associer les communautés locales, y compris les populations autochtones, à la gouvernance forestière et à la mise en place de chaînes d'approvisionnement plus écologiques. En outre, on pourrait encourager le recours aux fonds de la stratégie «Global Gateway» dans le cadre de mécanismes d'indemnisation des collectivités locales, pour faire en sorte que la préservation des forêts reste intéressante sur le plan économique. Le fonds intitulé «Tropical Forest Forever Fund» (Préserver les forêts tropicales à jamais) illustre bien la manière dont on peut concilier le progrès et la conservation des forêts.

3.15. L'Union européenne contribue depuis longtemps à la déforestation en ce qu'elle consomme une part importante des produits qui lui sont associés. Après l'adoption du pacte vert pour l'Europe en 2019 et de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, l'Union a pris de nouvelles mesures. D'après ses statistiques, l'Europe est l'un des plus grands importateurs de matières premières liées à la déforestation, dont 50 % du café et 60 % du cacao à l'échelle mondiale. Selon les études d'impact réalisées, rien que pour l'Europe, la consommation de ces produits augmenterait la déforestation d'environ 248 000 ha par an d'ici à 2030. L'Union s'est engagée à protéger les écosystèmes en contrôlant à ses frontières les produits liés à la déforestation.

3.16. Dans le cadre de cette action, elle a notamment adopté le règlement sur les produits «zéro déforestation», lequel concerne la mise sur le marché de l'Union ainsi que l'exportation à partir de l'Union de produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts, à savoir: l'huile de palme, le soja, le bois, le cacao, le café, les bovins et le caoutchouc, mais la liste peut être étendue. Le règlement établit un système à trois niveaux pour l'évaluation des pays ou parties de pays, qui sont classés dans trois catégories en fonction de leur niveau de risque, prévoit un mécanisme de contrôle et de suivi et délègue un pouvoir de supervision aux autorités compétentes dans les États membres. L'information et la protection des consommateurs devraient être des éléments essentiels de ces politiques.

3.17. Les effets de la législation environnementale de l'Union sur les chaînes de valeur concernées peuvent être divers et difficiles à prévoir, car ils dépendent de multiples facteurs comme, entre autres, le degré de préparation de chaque chaîne de valeur, l'accès à la technologie ou au financement, la classification des risques pays, les décisions prises par les producteurs et les négociants, l'élasticité des prix et la demande d'autres marchés extérieurs à l'Union. Les flux commerciaux risquent d'être gravement affectés et les exportations de produits de base pourraient être réorientées vers des marchés à croissance rapide. Les microentreprises et les petites entreprises seront les plus vulnérables en raison de leurs difficultés à se conformer aux exigences en matière de traçabilité et d'environnement et des coûts y afférents.

3.18. L'accord UE-Mercosur doit partir du principe que les échanges commerciaux ne sauraient se faire au détriment de l'environnement ou des conditions de travail: ils doivent promouvoir le développement durable. Le CESE réclame que cet accord garantisse un cadre stable pour régir les règles applicables aux flux commerciaux, aux normes environnementales et aux droits des travailleurs. Les avantages économiques offerts par l'accord doivent trouver un équilibre avec les dimensions sociale et environnementale. De plus, il devra favoriser une intégration approfondie entre l'Union européenne et l'Amérique latine, le développement de chaînes de valeur régionales modernes et sophistiquées, ainsi que la réduction de l'incertitude et des coûts associés aux échanges commerciaux. D'un point de vue géoéconomique, l'Union sera le premier partenaire commercial majeur à formaliser un accord avec le Mercosur: ni les États-Unis ni la Chine ne disposent d'un accord commercial similaire, et l'importance géopolitique, géoenvironnementale et géoéconomique d'un tel partenariat ne doit pas être négligée.

3.19. Le Brésil joue un rôle essentiel pour évaluer l'état de la déforestation, en particulier dans la région amazonienne que le pays abrite. L'accord tel que ratifié pourrait assurer un développement durable et offrir un cadre juridique stable et fiable pour l'application de la législation environnementale, en particulier concernant la lutte contre la déforestation. Dans le même temps, il devra garantir que les exigences légitimes de la société civile sont satisfaites et que les acteurs vulnérables voient respecter leurs droits humains et sociaux ainsi que leurs droits en matière de travail, conformément aux mécanismes prévus par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, notamment celles relatives au travail décent. Il ouvre également des perspectives aux entreprises latino-américaines et européennes en ce qui concerne la collaboration pour le transfert de connaissances, la coopération technologique et le renforcement de l'innovation.

4. **Observations particulières**

4.1. Le CESE a déjà fait part de ses préoccupations concernant l'incidence économique et sociale de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe et, plus particulièrement, des politiques de l'Union en matière de lutte contre la déforestation. Pour agir directement sur cette dernière, il convient en parallèle de réduire la pauvreté, d'ouvrir et de favoriser des perspectives d'accès à des moyens de subsistance décents permettant de vivre dans la dignité, notamment à des emplois de qualité, et d'investir dans le développement des zones rurales. Le CESE a par ailleurs reconnu que la lutte contre la déforestation doit tenir compte de l'importance culturelle des forêts, en particulier pour les communautés rurales et forestières.

4.2. Dans son avis sur le thème «Réduire au minimum le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits mis sur le marché dans l'Union», le CESE souligne l'importance de la coopération avec les pays producteurs afin de soutenir l'Union dans la lutte contre les causes profondes de la déforestation.

4.3. Le CESE plaide en faveur d'un mécanisme d'intervention d'urgence pour soutenir les citoyens et la société civile qui protègent les forêts à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. La grande majorité des agriculteurs et des petits exploitants ne se livrent pas à des pratiques illégales ni à la déforestation. Un nombre croissant d'entre eux s'associent avec leurs homologues locaux, européens et internationaux pour consigner les pratiques responsables mises en œuvre dans le cadre de programmes de certification ou d'initiatives de gestion du paysage. L'Union doit dialoguer avec les pays producteurs afin de les aider à soutenir la transition juste de ces personnes vers des trajectoires et des pratiques plus durables. La Commission européenne doit d'urgence fournir des lignes directrices claires pour résoudre les problèmes créés par des anomalies dans la mise en œuvre du règlement sur la déforestation dans l'Union européenne.

4.4. En outre, dans son avis relatif à la diplomatie climatique de l'Union européenne, le CESE déclare que le plus grand défi pour cette diplomatie consiste à collaborer avec les pays partenaires pour les persuader d'accroître leurs ambitions climatiques tout en soutenant les plus vulnérables. Le CESE y affirme également promouvoir une approche globale. Il considère le changement climatique non seulement comme un problème environnemental qui requiert des solutions techniques ou comportementales, mais aussi comme un enjeu social auquel il convient de répondre en intégrant des changements économiques, politiques, culturels et institutionnels. Certaines de ces solutions sont susceptibles de transformer la société de manière à relever de multiples défis, liés au changement climatique et au renforcement de la résilience, y compris la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire, l'insécurité hydrique, la perte de biodiversité et les crises sanitaires. Dans le même temps, les réponses à ces défis peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. En conséquence, la diplomatie climatique devrait faire partie intégrante d'une stratégie globale, conformément aux engagements pris par l'UE pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies.

4.5. Le CESE reconnaît que tous les pays ne disposent pas des moyens financiers et technologiques ni des capacités nécessaires pour suivre la même approche. Afin d'améliorer les capacités et les compétences, le CESE soutient les accords entre universités qui promeuvent les technologies propres et la mise en place de cursus liés à l'exploitation saine des forêts, entre autres. L'Union devrait montrer la voie et développer l'accès aux infrastructures, au financement et à la gouvernance en mobilisant des sources de financement publiques et privées pour aider les pays partenaires à gérer l'incidence du pacte vert pour l'Europe, à favoriser leur diversification économique, à élaborer des plans de transition juste et à soutenir des projets d'adaptation et de gestion des risques afin de prévenir et de réduire les risques de fragilité climatique.

4.6. Plus récemment, l'Union a lancé la stratégie «Global Gateway», une initiative qui permettra de dégager 300 milliards d'EUR d'investissements pour la période 2021-2027. Cette stratégie entend répondre aux principaux défis mondiaux au moyen d'une coopération régionale et bilatérale. Les partenariats prioritaires avec l'Amérique latine et le Brésil, en particulier, visent à lutter contre le changement climatique, à stimuler la transition énergétique et numérique et à protéger les forêts. L'Amérique latine bénéficie du deuxième plus gros budget alloué au titre de la stratégie «Global Gateway» et il est essentiel de savoir quel pourcentage ira à des projets impliquant la société civile et en faveur de celle-ci. Les projets de coopération bilatérale (initiative Horizon Europe, programmes Amazonia+ et EUROsociAL+, Euroclima+, Green AI Invest, etc.) contribueront à lutter contre les inégalités et à parvenir à une transition juste vers des trajectoires plus durables.

4.7. L'Union est déterminée à atténuer les effets de la mise en œuvre des réglementations environnementales récentes, grâce à la coopération régionale. À cette fin, elle a lancé l'«instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde» (IVCDCI — Europe dans le monde) pour la période 2021-2027. Cet instrument dispose d'un budget global de 79 milliards d'EUR et d'un certain nombre d'outils permettant à l'Union de mobiliser ses investissements, en particulier le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+).

Bruxelles, le 19 septembre 2024.

Le président
du Comité économique et social européen
Oliver RÖPKE